

PROCEDURE TESTEURS CACES®	4.8 PROCEDURE ENREGISTREMENT PLAINTES ET RECLAMATIONS	DO V01 du 31 07 19	Mis en place et Approuvé par : Julien BOURGEOIS
--------------------------------------	--	---------------------------	---

Date :

Visa :

La procédure d'enregistrement des plaintes et réclamations permet de détecter les anomalies par rapport aux exigences du présent référentiel et assurer l'efficacité des mesures correctives et préventives prises.

La fiche de traitement des anomalies est remplie par le référent technique ou un salarié ou un vacataire.

Elle est traitée par le référent technique qui analyse et recherche les causes.
Il propose une action corrective ou préventive et il vérifie son exécution.

Chaque fiche est numérotée et archivée dans un classeur intitulé Traitement des anomalies et consultable sur simple demande auprès de la direction.

Cette procédure est accessible à chaque client et/ou candidat sur le site internet.